



RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

Sommaire de l'étude de regroupement Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine

5 mars 2019



DÉMARCHE D'UN REGROUPEMENT

- Dépôt de l'étude d'opportunité de regroupement - 5 mars 2019
- Assemblées publiques d'information – 3 et 4 avril 2019
- Référendum – 2 juin 2019
- Décret du gouvernement – À venir, si positif

RÔLE DES REPRÉSENTANTS DU MAMOT

- Fournissent de l'information sur l'encadrement légal du processus de regroupement
- Assistent le comité de travail dans la réalisation de l'étude de regroupement
- Assistent les conseils au cours du processus de négociation des conditions et modalités d'un regroupement
- Assistent les conseils lors des assemblées publiques d'information
- Facilitent le passage d'une situation avant et après regroupement



APPROCHE PROPOSÉE

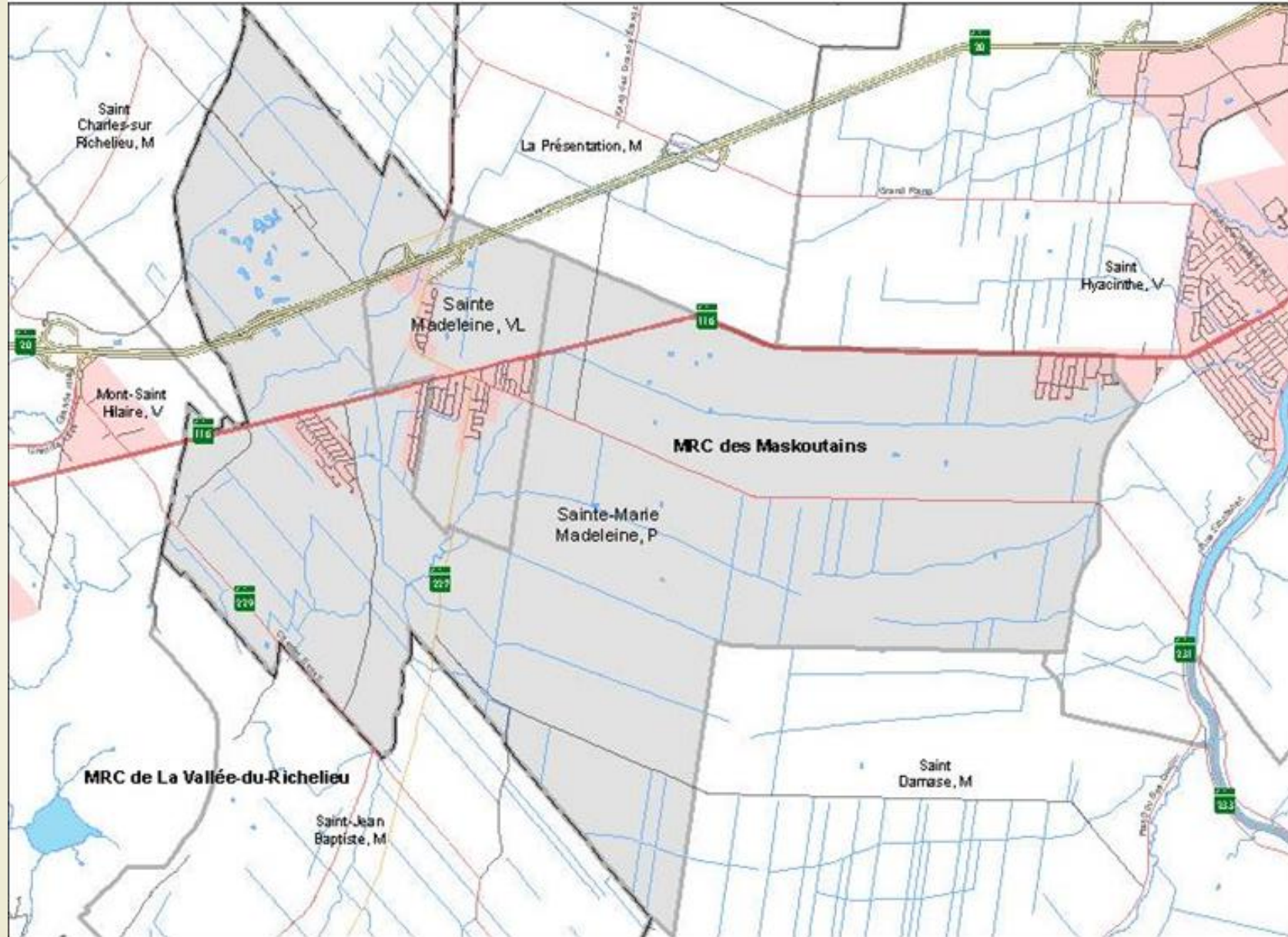
- Souscrire à un objectif commun : prendre les meilleures décisions pour le bien de la communauté
- Évaluer le projet de regroupement en tenant compte de tous les aspects significatifs (favorables et défavorables)
- Privilégier une approche simple
- Garder un souci de transparence

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'ÉTUDE

- L'étude aborde quatre grandes thématiques (sections de l'étude)
 - 1) Les caractéristiques générales
 - 2) Les aspects socioculturels, économiques, géographiques, politiques et administratifs
 - 3) Les aspects financiers et fiscaux
 - 4) Les grands enjeux du regroupement

SECTION 1 : LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Caractéristiques	Municipalités		
	Paroisse	Village	Nouvelle municipalité
Statut de la municipalité	Municipalité de paroisse	Municipalité de village	Municipalité
Date de constitution	13 août 1879	30 décembre 1919	-
Population au 1 ^{er} janvier 2019 (% dans l'ensemble)	2 997 (57)	2 295 (43)	5 292 (100)
Superficie en km ² (% dans l'ensemble)	49,76 (90)	5,34 (10)	55,10 (100)
Richesse foncière uniformisée (\$)	401 613 976	279 640 748	681 254 724
Nombre de membres du conseil	7	7	7
Division territoriale	Aucune	Aucune	Districts



SECTION 2 : ASPECTS SOCIOCULTURELS

- Communauté d'appartenance
 - ✓ Les citoyens des deux municipalités fréquentent la même Église catholique, et ce, depuis 1876
 - ✓ Les enfants des deux municipalités fréquentent la même école primaire
 - ✓ Les deux municipalités possèdent des équipements de loisirs complémentaires
 - ✓ Les services publics situés sur le territoire du Village desservent également desservent également les citoyens de la Paroisse qui habitent à proximité
 - ✓ La majorité des associations et organismes couvrent les deux territoires municipaux
 - ✓ La caserne de pompier située sur le territoire du Village, relève de la compétence de la Paroisse et couvre l'ensemble du territoire

SECTION 2 : ASPECTS ÉCONOMIQUES

- Développement économique
 - ✓ Indice de vitalité économique est bien au-dessus de la moyenne du Québec et similaire pour les deux municipalités
 - ✓ Situation géographique exceptionnelle aux abords de l'autoroute 20 à 70 km de l'île de Montréal
 - ✓ Optimisation des espaces à vocation économique existants dans le secteur de la Paroisse

SECTION 2 : ASPECTS GÉOGRAPHIQUES

- Aménagement du territoire et urbanisme
 - ✓ **Ville :**
 - Le territoire du Village est enclavé, en totalité, par celui de la Paroisse
 - Le développement urbain du territoire de la Ville est presque entièrement complété
 - ✓ **Paroisse :**
 - Territoire occupé à 95 % par la zone agricole permanente
 - Potentiel de développement résidentiel et commercial
 - Besoin en infrastructures
 - ✓ **Les deux :**
 - Développement urbain complété à court ou moyen terme



SECTION 2 : ASPECTS POLITIQUES

- Représentation politique
 - ✓ Conseil municipal de 7 membres (6 conseillers et 1 maire)
 - ✓ 2 voix au sein du conseil de la MRC des Maskoutains

SECTION 2 : ASPECT ADMINISTRATIF

- Ressources humaines et matérielles
 - ✓ Aucun impact sur les ressources humaines et leurs conditions de travail
 - ✓ Optimisation de l'organisation du travail et utilisation rationnelle des équipements (éviter les doublons)
- Services municipaux
 - ✓ Mise en commun et maintien du niveau de services
 - ✓ Optimisation de la desserte de services (planification commune et partage d'expertise)
 - ✓ Infrastructures d'aqueduc et d'égout à la charge et au bénéfice des secteurs desservis

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Pour évaluer les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement, il faut d'abord préparer le budget de l'an 1 de la nouvelle municipalité. Cette opération vise à répondre à la question suivante : ***si la Ville et la Paroisse avaient été regroupées au 31 décembre 2017, quel aurait été le budget de la nouvelle municipalité pour l'année 2018?***
- Il s'agit de mettre en parallèle les recettes et les dépenses prévues au budget de chaque municipalité, de comparer les résultats, d'identifier les économies possibles et les investissements supplémentaires et d'ajuster les taux de taxation et de tarification en fonction des coûts réels d'opération de la nouvelle municipalité.

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Hypothèses concernant les dépenses
 - ✓ L'étude est basée sur les prévisions budgétaires de l'année 2018
 - ✓ Le budget de la nouvelle municipalité est basé sur le niveau de services actuel de chacune des municipalités
 - ✓ La rémunération des élus de la nouvelle municipalité est basée sur celle des élus de la Paroisse à laquelle une hausse de 10% a été appliquée
 - ✓ L'administration de la nouvelle municipalité est localisée dans les bureaux administratifs du Village

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Hypothèses concernant les dépenses (suite)
 - ✓ Les équipements de loisir sont maintenus sur l'ensemble du territoire
 - ✓ Le remboursement annuel des dettes de la **Paroisse** devient, à la suite du regroupement, à la charge des immeubles imposables du secteur du Village à l'exception de ceux appartenant à la catégorie non résidentielle
 - ✓ Le remboursement annuel des dettes du **Village**, reste à la charge des contribuables de ce secteur à la suite du regroupement
 - ✓ Les dépenses liées aux ententes intermunicipales entre les deux municipalités sont annulées
 - ✓ Aux fins du calcul de la somme payable pour les services de la SQ, une mesure de neutralité financière s'applique sur une période de 8 ans plus un amortissement dégressif de 3 ans

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Hypothèses concernant les revenus
 - ✓ Les rôles d'évaluation foncière sont uniformisés selon la proportion médiane (2018) de la municipalité la plus populeuse, soit la Paroisse
 - ✓ La taxation à taux variés applicables aux unités commerciales de la Paroisse est appliquée sur l'ensemble du territoire
 - ✓ Les taxes spéciales applicables à des secteurs de la Paroisse pour l'éclairage de rues sont annulées
 - ✓ La tarification est uniformisée, à l'exception de celles applicables à l'approvisionnement en eau potable, aux réseaux d'égout et au traitement des eaux usées

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Hypothèses concernant les revenus (suite)
 - ✓ Les services d'aqueduc, d'égouts et de traitement des eaux usées restent à la charge et au bénéfice des secteurs desservis
 - ✓ La tarification est établie de manière à financer le coût net de chacun des services, en excluant les frais d'administration et les emprunts relatifs aux immobilisations
 - ✓ Une tarification est prévue pour financer 12 % des dépenses relatives aux loisirs et à la culture (75 % sur la taxe foncière générale)
 - ✓ Les recettes liées aux ententes intermunicipales entre les deux municipalités sont annulées
 - ✓ La subvention du Programme d'aide financière au regroupement municipal n'est pas intégrée aux prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Hypothèses concernant les revenus (suite)
 - ✓ Aux fins du calcul des compensations tenant lieu de taxes, les municipalités sont considérées comme non regroupées en vertu du Programme de neutralité financière du MAMH, et ce, sur une période de 5 ans plus un amortissement dégressif de 3 ans
 - ✓ Les montants alloués à chacune des municipalités dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sont maintenus pendant la période visée (2014-2018)

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Économies identifiées
 - ✓ Administration générale 281 122 \$
 - ✓ Transport 48 126 \$
 - ✓ Hygiène du milieu 45 043 \$
 - ✓ Aménagement et urbanisme 13 000 \$
 - ✓ Loisirs et culture 119 189 \$

Toutefois, des investissements supplémentaires au montant de 15 000 \$ sont prévus notamment pour maintenir le niveau de service actuel de la bibliothèque publique. En somme, l'économie nette résultant d'un regroupement est estimée à **506 480 \$** représentant **8,88 %** des sorties de fonds actuelles des deux municipalités.

Dans une perspective conservatrice, seules les économies assurées et récurrentes ont été considérées.

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Estimation de l'économie nette résultant d'un regroupement

	Calcul de l'économie nette	
Total des charges, frais de financement et activités d'investissement avant regroupement		
Paroisse		3 400 938 \$
Village		2 467 443 \$
	Total	5 868 381 \$
(dépenses reliées aux ententes intermunicipales)	-	166 840 \$
	Total	5 701 541 \$
(total des dépenses et autres activités financières après regroupement)	-	5 195 061 \$
Économie nette		506 480 \$
Pourcentage		8,88%

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Subvention estimée
 - ✓ Dans l'éventualité d'un regroupement en 2018, la nouvelle municipalité recevrait une subvention totalisant 539 200 \$ répartie sur cinq ans dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal
 - ✓ La somme payable pour les services de la Sûreté du Québec augmenterait d'environ 329 000 \$, selon les données disponibles, à partir de la 8^e année, dégressif sur une période de trois ans
 - ✓ Les compensations tenant lieu de taxes diminueraient d'environ 6 000\$

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Dette à long terme
 - ✓ Le remboursement annuel des dettes du **Village**, reste à la charge des contribuables de ce secteur à la suite du regroupement
 - ✓ Le remboursement annuel des dettes de la **Paroisse** devient, à la suite du regroupement, à la charge des immeubles imposables du secteur du Village à l'exception de ceux appartenant à la catégorie non résidentielle.
 - ✓ Au 31 décembre 2017, la dette à la charge de l'ensemble des contribuables du Village était de 2 021 280 \$M et celle de la Paroisse était de 785 100 \$

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Liste des taux de taxation du secteur de la Paroisse

	Taux de taxation	
	Avant regroupement	Après regroupement
UNITÉS RÉSIDENTIELLES		
Taxes sur la valeur foncière (/100 \$ d'évaluation)		
Taxe générale	0,5600 \$	0,5440 \$
Autre (service de la dette)		
TOTAUX	0,5600 \$	0,5440 \$
UNITÉS COMMERCIALES		
Taxes sur la valeur foncière (/100 \$ d'évaluation)		
Taxe générale	1,0100 \$	0,9812 \$
Autre (service de la dette)		
TOTAUX	1,0100 \$	0,9812 \$

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Liste des taux de taxation du secteur de la Paroisse (suite)

Tarification (services municipaux)

Aqueduc

<i>Résidentiel</i>	215,00	75,02
<i>Commercial</i>	216,00	75,02
<i>Consommation moyenne (50 000 gallons)¹</i>		125,00

Fosse septique

	100,00	83,37
--	--------	-------

Matières résiduelles

	155,00	121,56
--	--------	--------

Domaine du Lac Huron

Aqueduc

	178,00	75,02
--	--------	-------

<i>Consommation moyenne (50 000 gallons)</i>		125,00
--	--	--------

Égout

<i>79 999 gallons et - (125 000 gallons et -)²</i>	100,00	125,82
---	--------	--------

<i>Immobilisation 1</i>	28,00	23,15
-------------------------	-------	-------

<i>Immobilisation 2</i>	15,00	12,75
-------------------------	-------	-------

Matières résiduelles

	155,00	121,56
--	--------	--------

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Liste des taux de taxation du secteur du Village

	Taux de taxation	
	Avant regroupement	Après regroupement
UNITÉS RÉSIDENTIELLES		
Taxes sur la valeur foncière (/100 \$ d'évaluation)		
Taxe générale	0,7680 \$	0,5440 \$
Autre (service de la dette)	0,0381 \$	0,0389 \$
Autre (service de la dette - Paroisse)		0,0459 \$
TOTAUX	0,8061 \$	0,6288 \$
UNITÉS COMMERCIALES		
Taxes sur la valeur foncière (/100 \$ d'évaluation)		
Taxe générale	0,7680 \$	0,9812 \$
Autre taxe générale (service de la dette)	0,0381 \$	0,0389 \$
TOTAUX	0,8061 \$	1,0201 \$

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Liste des taux de taxation du secteur du Village (suite)

Tarification (services municipaux)

Aqueduc

<i>Résidentiel</i>	80,00 \$	75,02 \$
<i>Commercial</i>	80,00 \$	75,02 \$
<i>Consommation moyenne (50 000 gallons)</i>	101,00 \$	125,00 \$

Égout

<i>124 999 gallons et -</i>	100,00 \$	125,82 \$
<i>125 000 à 349 999 gallons</i>	203,00 \$	251,63 \$
<i>350000 gallons et +</i>	356,00 \$	440,36 \$

Fosse septique

	85,00 \$	83,37 \$
--	----------	----------

Matières résiduelles

	142,00 \$	121,56 \$
--	-----------	-----------

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Impact d'un regroupement sur la charge fiscale du secteur de la Paroisse

Unités résidentielles	Évaluations	Charges fiscales			Pourcentages
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausses (baisses)	
Sainte-Marie-Madeleine					
Unités résidentielles					
	150 000 \$	1 310 \$	1 221 \$	(89)\$	-6,8%
	200 000 \$	1 590 \$	1 493 \$	(97)\$	-6,1%
	250 000 \$	1 870 \$	1 765 \$	(105)\$	-5,6%
	300 000 \$	2 150 \$	2 037 \$	(113)\$	-5,3%
	500 000 \$	3 270 \$	3 125 \$	(145)\$	-4,4%
Domaine du Lac Huron					
	150 000 \$	1 316 \$	1 299 \$	(17)\$	-1,3%
	200 000 \$	1 596 \$	1 571 \$	(25)\$	-1,5%
	250 000 \$	1 876 \$	1 843 \$	(33)\$	-1,7%
	300 000 \$	2 156 \$	2 115 \$	(41)\$	-1,9%
	400 000 \$	2 716 \$	2 659 \$	(57)\$	-2,1%
	500 000 \$	3 276 \$	3 203 \$	(73)\$	-2,2%

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Impact d'un regroupement sur la charge fiscale du secteur de la Paroisse (suite)

Unités commerciales

250 000 \$	2 841 \$	2 736 \$	(105)\$	-3,7%
300 000 \$	3 346 \$	3 227 \$	(119)\$	-3,6%
500 000 \$	5 366 \$	5 189 \$	(177)\$	-3,3%
1 000 000 \$	10 416 \$	10 095 \$	(321)\$	-3,1%
1 500 000 \$	15 466 \$	15 001 \$	(465)\$	-3,0%

Unités agricoles

1 000 000 \$	6 070 \$	5 845 \$	(225)\$	-3,7%
2 000 000 \$	11 670 \$	11 285 \$	(385)\$	-3,3%
3 000 000 \$	17 270 \$	16 726 \$	(544)\$	-3,2%

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Impact d'un regroupement sur la charge fiscale du secteur du Village

Unités résidentielles	Évaluations	Charges fiscales			Pourcentages
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausses (baisses)	
Sainte-Madeleine					
Unités résidentielles					
	150 000 \$	1 632 \$	1 391 \$	(241)\$	-14,8%
	200 000 \$	2 035 \$	1 705 \$	(330)\$	-16,2%
	250 000 \$	2 438 \$	2 019 \$	(419)\$	-17,2%
	300 000 \$	2 841 \$	2 334 \$	(507)\$	-17,9%
	500 000 \$	4 453 \$	3 592 \$	(862)\$	-19,4%
	1 000 000 \$	8 484 \$	6 736 \$	(1 748)\$	-20,6%
Unités commerciales					
	250 000 \$	2 438 \$	2 998 \$	559 \$	22,9%
	300 000 \$	2 841 \$	3 508 \$	666 \$	23,5%
	500 000 \$	4 453 \$	5 548 \$	1 094 \$	24,6%
	1 000 000 \$	8 484 \$	10 648 \$	2 164 \$	25,5%

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

- Aux fins de l'étude, le comité de travail a souhaité illustrer l'effet d'une mesure d'harmonisation de la charge fiscale qui s'appliquerait selon les modalités suivantes:
 - ✓ Pour les 15 premiers exercices financiers pour lesquels la nouvelle municipalité adoptera un budget à l'égard de l'ensemble de son territoire, une taxe spéciale distincte de 375 000 \$ régressant à raison de 25 000 \$ par exercice financier subséquent, et ce, à compter du deuxième exercice financier de la nouvelle municipalité, est imposée aux immeubles imposables du secteur formé du territoire de l'ancienne Municipalité du Village de Sainte-Madeleine à l'exception des immeubles non résidentiels.

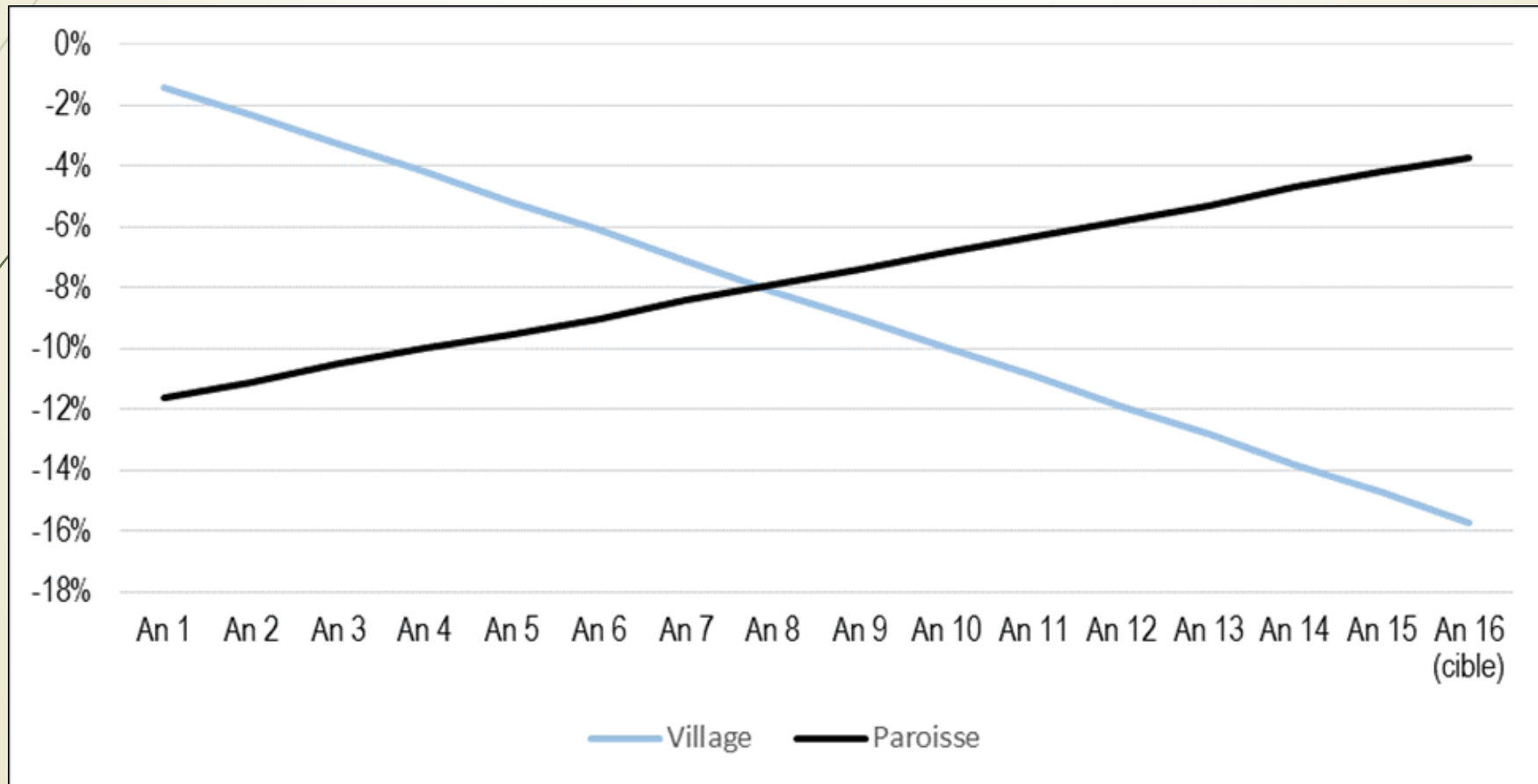
SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Effet de l'harmonisation de la charge fiscale sur une période de 15 ans

	Évaluation	Charge fiscale			Années															(cible)
		Avant	Après	%	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Paroisse																				
Unités résidentielles																				
	150 000 \$	1 310 \$	1 221 \$	-6,8%	-11,5%	-11,0%	-10,6%	-10,1%	-9,6%	-9,2%	-8,7%	-8,3%	-7,8%	-7,4%	-6,9%	-6,5%	-6,0%	-5,6%	-5,1%	-4,7%
	200 000 \$	1 590 \$	1 493 \$	-6,1%	-11,5%	-11,0%	-10,5%	-10,1%	-9,6%	-9,1%	-8,6%	-8,1%	-7,6%	-7,1%	-6,6%	-6,1%	-5,6%	-5,1%	-4,6%	-4,1%
	250 000 \$	1 870 \$	1 870 \$	-5,6%	-11,6%	-11,1%	-10,5%	-10,0%	-9,5%	-9,0%	-8,4%	-7,9%	-7,4%	-6,8%	-6,3%	-5,8%	-5,3%	-4,7%	-4,2%	-3,7%
	300 000 \$	2 150 \$	2 037 \$	-5,3%	-11,6%	-11,1%	-10,5%	-10,0%	-9,4%	-8,9%	-8,3%	-7,8%	-7,2%	-6,7%	-6,1%	-5,6%	-5,0%	-4,5%	-3,9%	-3,4%
	500 000 \$	3 270 \$	3 125 \$	-4,4%	-11,7%	-11,1%	-10,5%	-9,9%	-9,3%	-8,7%	-8,1%	-7,5%	-6,9%	-6,3%	-5,7%	-5,1%	-4,5%	-3,9%	-3,3%	-2,7%
Domaine du Lac Huron																				
	150 000 \$	1 316 \$	1 299 \$	-1,3%	-5,9%	-5,5%	-5,0%	-4,6%	-4,1%	-3,7%	-3,2%	-2,8%	-2,3%	-1,9%	-1,4%	-1,0%	-0,5%	-0,1%	0,4%	0,8%
	200 000 \$	1 596 \$	1 571 \$	-1,5%	-7,0%	-6,5%	-6,0%	-5,5%	-5,0%	-4,5%	-4,0%	-3,5%	-3,0%	-2,5%	-2,0%	-1,5%	-1,0%	-0,5%	-0,0%	0,5%
	250 000 \$	1 876 \$	1 843 \$	-1,7%	-7,7%	-7,2%	-6,7%	-6,1%	-5,6%	-5,1%	-4,6%	-4,0%	-3,5%	-3,0%	-2,4%	-1,9%	-1,4%	-0,9%	-0,3%	0,2%
	300 000 \$	2 156 \$	2 115 \$	-1,9%	-8,3%	-7,7%	-7,2%	-6,6%	-6,1%	-5,5%	-5,0%	-4,4%	-3,9%	-3,3%	-2,8%	-2,2%	-1,7%	-1,1%	-0,6%	-0,0%
	400 000 \$	2 716 \$	2 659 \$	-2,1%	-9,0%	-8,4%	-7,9%	-7,3%	-6,7%	-6,1%	-5,5%	-4,9%	-4,4%	-3,8%	-3,2%	-2,6%	-2,0%	-1,5%	-0,9%	-0,3%
	500 000 \$	3 276 \$	3 203 \$	-2,2%	-9,5%	-8,9%	-8,3%	-7,7%	-7,1%	-6,5%	-5,9%	-5,3%	-4,7%	-4,1%	-3,5%	-2,9%	-2,3%	-1,7%	-1,1%	-0,5%
Unités commerciales																				
	250 000 \$	2 841 \$	2 736 \$	-3,7%	-11,2%	-10,6%	-10,0%	-9,3%	-8,7%	-8,1%	-7,5%	-6,8%	-6,2%	-5,6%	-5,0%	-4,3%	-3,7%	-3,1%	-2,4%	-1,8%
	300 000 \$	3 346 \$	3 227 \$	-3,6%	-11,3%	-10,7%	-10,1%	-9,4%	-8,8%	-8,1%	-7,5%	-6,9%	-6,2%	-5,6%	-4,9%	-4,3%	-3,7%	-3,0%	-2,4%	-1,8%
	500 000 \$	5 366 \$	5 189 \$	-3,3%	-11,6%	-10,9%	-10,2%	-9,6%	-8,9%	-8,2%	-7,6%	-6,9%	-6,2%	-5,6%	-4,9%	-4,3%	-3,6%	-2,9%	-2,3%	-1,6%
	1 000 000 \$	10 416 \$	10 095 \$	-3,1%	-11,7%	-11,1%	-10,4%	-9,7%	-9,0%	-8,3%	-7,6%	-7,0%	-6,3%	-5,6%	-4,9%	-4,2%	-3,5%	-2,9%	-2,2%	-1,5%
	1 500 000 \$	15 466 \$	15 001 \$	-3,0%	-11,8%	-11,1%	-10,4%	-9,7%	-9,0%	-8,4%	-7,7%	-7,0%	-6,3%	-5,6%	-4,9%	-4,2%	-3,5%	-2,8%	-2,1%	-1,4%
Unités agricoles																				
	1 000 000 \$	6 070 \$	5 845 \$	-3,7%	-11,8%	-11,2%	-10,5%	-9,9%	-9,2%	-8,6%	-7,9%	-7,3%	-6,6%	-6,0%	-5,3%	-4,7%	-4,0%	-3,4%	-2,7%	-2,1%
	2 000 000 \$	11 670 \$	11 285 \$	-3,3%	-11,9%	-11,2%	-10,5%	-9,9%	-9,2%	-8,5%	-7,8%	-7,1%	-6,5%	-5,8%	-5,1%	-4,4%	-3,8%	-3,1%	-2,4%	-1,7%
	3 000 000 \$	17 270 \$	16 726 \$	-3,2%	-11,9%	-11,2%	-10,5%	-9,8%	-9,2%	-8,5%	-7,8%	-7,1%	-6,4%	-5,7%	-5,0%	-4,4%	-3,7%	-3,0%	-2,3%	-1,6%
Village																				
Unités résidentielles																				
	150 000 \$	1 632 \$	1 391 \$	-14,8%	-0,3%	-1,1%	-2,0%	-2,8%	-3,7%	-4,5%	-5,4%	-6,2%	-7,1%	-8,0%	-8,8%	-9,7%	-10,5%	-11,4%	-12,2%	-13,1%
	200 000 \$	2 035 \$	1 705 \$	-16,2%	-0,9%	-1,8%	-2,8%	-3,7%	-4,6%	-5,5%	-6,4%	-7,3%	-8,2%	-9,2%	-10,1%	-11,0%	-11,9%	-12,8%	-13,7%	-14,7%
	250 000 \$	2 438 \$	2 019 \$	-17,2%	-1,4%	-2,3%	-3,3%	-4,2%	-5,2%	-6,1%	-7,1%	-8,1%	-9,0%	-10,0%	-10,9%	-11,9%	-12,8%	-13,8%	-14,7%	-15,7%
	300 000 \$	2 841 \$	2 334 \$	-17,9%	-1,7%	-2,7%	-3,7%	-4,6%	-5,6%	-6,6%	-7,6%	-8,6%	-9,6%	-10,5%	-11,5%	-12,5%	-13,5%	-14,5%	-15,5%	-16,4%
	500 000 \$	4 453 \$	3 592 \$	-19,4%	-2,4%	-3,4%	-4,5%	-5,5%	-6,6%	-7,6%	-8,7%	-9,7%	-10,8%	-11,8%	-12,8%	-13,9%	-14,9%	-16,0%	-17,0%	-18,1%
	1 000 000 \$	8 484 \$	6 736 \$	-20,6%	-3,0%	-4,1%	-5,2%	-6,3%	-7,4%	-8,5%	-9,6%	-10,7%	-11,8%	-12,9%	-14,0%	-15,1%	-16,1%	-17,2%	-18,3%	-19,4%
Unités commerciales																				
	250 000 \$	2 438 \$	2 998 \$	22,9%	14,2%	14,9%	15,6%	16,3%	17,1%	17,8%	18,5%	19,3%	20,0%	20,7%	21,5%	22,2%	22,9%	23,6%	24,4%	25,1%
	300 000 \$	2 841 \$	3 508 \$	23,5%	14,3%	15,1%	15,8%	16,6%	17,3%	18,1%	18,8%	19,6%	20,3%	21,1%	21,8%	22,6%	23,3%	24,1%	24,8%	25,6%
	500 000 \$	4 453 \$	5 548 \$	24,6%	14,6%	15,4%	16,2%	17,0%	17,8%	18,6%	19,4%	20,2%	21,0%	21,8%	22,6%	23,4%	24,2%	25,0%	25,8%	26,6%
	1 000 000 \$	8 484 \$	10 648 \$	25,5%	14,9%	15,7%	16,6%	17,4%	18,2%	19,1%	19,9%	20,7%	21,6%	22,4%	23,3%	24,1%	24,9%	25,8%	26,6%	27,5%

SECTION 3 : ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Effet d'un regroupement sur une propriété de 250 000 \$ (baisse de taxes)





SECTION 4 : LES ENJEUX

- Organisation administrative
 - ✓ Un redéploiement de certains effectifs pourrait être nécessaire au lendemain d'un regroupement, mais dans une perspective d'optimisation de l'organisation du travail
 - ✓ Les deux organisations sont d'avis que la mise en commun du personnel permettrait d'atteindre une plus grande efficience

SECTION 4 : LES ENJEUX

- Planification territoriale
 - ✓ L'harmonisation des règlements et de la planification territoriale pourrait permettre une plus grande cohérence dans les intentions d'aménagement de ce territoire
 - ✓ L'harmonisation de la réglementation municipale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ne devrait pas poser problème en raison notamment de la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains



SECTION 4 : LES ENJEUX

- Appartenance collective
 - ✓ Nonobstant la présence de communautés rurales et urbaines sur le territoire, il y a lieu de croire que celles-ci coexistent au sein d'une même communauté d'appartenance et qu'un regroupement pourrait venir renforcer le tissu social de la collectivité dans son ensemble



SECTION 4 : LES ENJEUX

- Bâtiments et équipements municipaux
 - ✓ L'intégration des services en termes de lieu et d'espace devrait faciliter l'esprit de collaboration des employés, ainsi que l'efficacité organisationnelle
 - ✓ Une planification commune des besoins pourrait permettre, à moyen terme, de faire des économies d'échelle non anticipées dans l'étude

SECTION 4 : LES ENJEUX

- Investissements futurs
 - ✓ Au lendemain d'un regroupement, les investissements prévus au plan triennal d'investissement de chacune des municipalités devraient être considérés dans l'élaboration d'un plan commun, de manière à favoriser un développement harmonieux et intégré de la nouvelle entité municipale
 - ✓ La reconnaissance de la mixité des identités résidentielles, agricoles, commerciales et industrielles représente un atout majeur au plan socioéconomique, et devrait se refléter dans les investissements futurs pour créer une nouvelle organisation dynamique et efficiente



Merci de votre attention